

## Éléments démographiques et financiers

### Premiers résultats 2009

#### DONNEES DE POPULATION

##### Les cotisants du RSI

Au 31 décembre 2009, les effectifs de cotisants du RSI suivent un rythme de près de 11% en progression annuelle. Cette forte croissance est alimentée, comme les mois précédents, par la création d'auto-entreprises dont le dispositif a été mis en place au début de l'année 2009.

L'accélération des deux derniers mois de l'année 2009 est en partie due à un rattrapage des affiliations de l'année écoulée. Les affiliations en instance d'auto-entrepreneurs ont d'ailleurs fortement diminué et s'élèvent à environ 30.000 à fin décembre 2009.

Au 31 décembre 2009, les auto-entrepreneurs artisans et commerçants s'élèvent à 180.000.

Pour les professionnels libéraux, couverts pour le seul risque maladie, les premiers effets de ce dispositif se font sentir (+4,9% au 31/12/2009 contre +4,2% au 31/10/2009). Cependant, ils ne reflètent qu'une partie des affiliations déjà faites ou en cours au 31/12/2009 (67.000). Le rattrapage et donc l'accélération de ces effectifs se fera dans les mois à venir.

Hors auto-entrepreneurs, les flux d'entrées des artisans et commerçants semblent avoir baissé de moitié entre 2008 et 2009.

Tableau 1 : les cotisants du RSI au 31 décembre 2009

Décembre 2009	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	déc. 2009	Evolution 2009/2008	déc. 2009	Evolution 2009/2008	déc. 2009	Evolution 2009/2008	déc. 2009	Evolution 2009/2008
<b>Cotisants du RSI</b>	<b>770 582</b>	<b>13,7%</b>	<b>931 907</b>	<b>11,0%</b>	<b>385 467</b>	<b>4,9%</b>	<b>2 087 956</b>	<b>10,8%</b>
<i>Dont conjoints collaborateurs</i>	18 154	2,4%	28 364	9,9%			46 518	6,8%
<i>Dont cotisants hors conj. collab.</i>	752 428	14,0%	903 543	11,0%	385 467	4,9%	2 041 438	10,9%

Données au 31/12/2009. Evolution depuis le 31/12/2008. France entière. Sources : Artisans et commerçants : Statistiques Effectifs (vieillesse) ; Professions libérales : Etat 131, cotisants prestataires ou non (santé).

N°40 – janvier 2010

## La population protégée par l'assurance maladie du RSI en décembre 2009

Au 31 décembre 2009, la population protégée par l'assurance maladie du RSI croît au rythme de 2,3% par rapport au mois de décembre 2008.

Cette progression est principalement portée par celle des actifs prestataires (+4,1%), qui s'accroît sur les derniers mois de l'année 2009 sous l'effet de l'arrivée des auto-entrepreneurs. Cependant, ces derniers ne

sont pas tous prestataires de l'assurance maladie du RSI.

Par ailleurs, les ayants droit augmentent de 0,4%.

Enfin, les effectifs de pensionnés prestataires de l'assurance maladie évoluent à la hausse suivant un rythme annuel de 1,0% sur l'ensemble de l'année 2009.

**Tableau 2 : population protégée par le RSI au 31 décembre 2009**

Décembre 2009	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	déc. 2009	Evolution 2009/ 2008	déc. 2009	Evolution 2009/ 2008	déc. 2009	Evolution 2009/ 2008	déc. 2009	Evolution 2009/ 2008
<b>Actifs et Actifs retraités</b>	658 673	4,5%	790 692	3,4%	341 072	4,8%	<b>1 793 539</b>	<b>4,1%</b>
<b>Pensionnés</b>	275 329	1,2%	311 350	0,2%	53 412	4,5%	<b>643 252</b>	<b>1,0%</b>
<b>Ayants droit</b>	387 454	0,1%	450 194	0,0%	171 992	2,9%	<b>1 012 291</b>	<b>0,4%</b>
<b>S/Total</b>	<b>1 321 456</b>	<b>2,5%</b>	<b>1 552 236</b>	<b>1,7%</b>	<b>566 476</b>	<b>4,2%</b>	<b>3 449 082</b>	<b>2,4%</b>
<b>Assurés à titre gratuit</b>							5 817	
<b>TOTAL</b>	<b>1 321 456</b>	<b>2,5%</b>	<b>1 552 236</b>	<b>1,7%</b>	<b>566 476</b>	<b>4,2%</b>	<b>3 454 899</b>	<b>2,3%</b>

Données au 31/12/2009. Evolution depuis le 31/12/2009. France entière. Source : Assurance maladie - base Taïga. Etat 131

N.B. Ce tableau inclut quelques personnes dont la catégorie socioprofessionnelle n'est pas précisément déterminée. Par contre, il n'inclut pas les assurés à titre volontaire (environ 200 personnes), ni les bénéficiaires en maintien de droit (radiés). Par ailleurs, de nombreux retraités du RSI sont polypensionnés. S'ils sont couverts par un autre régime d'assurance maladie, ils ne figurent pas non plus dans ce tableau. Il en va de même pour les cotisants polyactifs.

## Les bénéficiaires de la CMU complémentaire

Après une forte croissance des bénéficiaires de 2002 à 2007, la relative stabilité de la population des bénéficiaires de la CMU-C, observée fin 2008, se poursuit en novembre 2009 (-0,9 % sur 12 mois au 30/11/2009 contre +2,1 % à fin novembre 2008). Cette décélération concerne autant les assurés que les ayants droit. Les assurés bénéficiaires de la CMU-C sont en légère baisse de -0,5 % à fin novembre 2009, contre une baisse de -1,2% pour les ayants droit, qui représentent 54,8% de cette population contre près de 30% pour ce qui est du régime obligatoire.

**Tableau 3 : Les bénéficiaires de la CMU-C au 30 novembre 2009**

Nov-09	Nombre de bénéficiaires	Evolution / nov. 2008
Assurés	84 632	-0,5%
Ayants droit	102 669	-1,2%
<b>Total</b>	<b>187 301</b>	<b>-0,9%</b>

Source : RSI/DMR/DEP/SEP

**Les pensions de vieillesse de base et d'invalidité au 31 décembre 2009**

Au 31 décembre 2009, plus de 2 millions de pensions de vieillesse et d'invalidité sont servies par le RSI. Les retraites de droit direct en représentent une grande majorité (1,4 million).

Pour les artisans, la croissance des retraités de droit direct marque le pas en 2009 (+2,1% contre +3,2% au 31/12/2008). Cette décélération est principalement due à la forte diminution des départs en retraite avant 60 ans (Cf. infra).

Chez les commerçants, cet infléchissement est moins sensible (+2,4% contre +2,5% en 2008). Même si les retraites anticipées sont là aussi beaucoup moins nombreuses, les départs en retraite sur l'année 2009 sont équivalents à ceux de 2008. La taille de la génération 1949, qui arrive à l'âge de 60 ans en 2009, est pourtant comparable à celle de la génération 1948. D'autres effets plus complexes, générationnels ou de comportement de départ en retraite, semblent à l'œuvre. Ils seront analysés dans une étude à venir.

Les deux régimes d'invalidité servent au total plus de 22.000 pensions. La forte évolution des pensions d'invalidité servies aux commerçants est liée à leur réforme, mise en place courant 2005 (invalidité partielle).

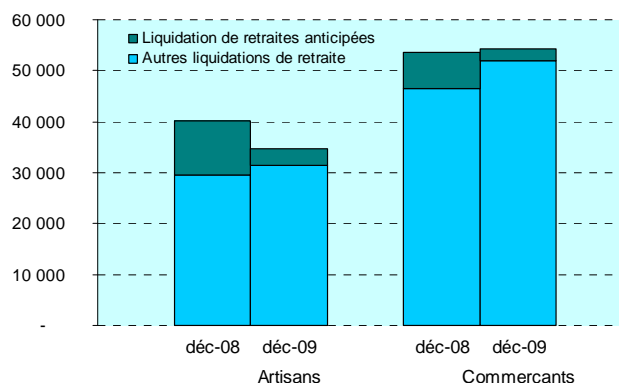
**Chute des départs en retraites anticipées en 2009**

En 2009, les liquidations avant 60 ans ne représentent plus que 10% des liquidations pour les artisans et 5% pour les commerçants, quand ces parts s'élevaient respectivement à 25% et 15% en 2008.

L'année 2009 a marqué un tournant pour cette mesure car les conditions d'éligibilité se sont durcies : pour partir en retraite à 56 ou 57 ans en 2009, il fallait disposer d'une durée d'assurance de 172 trimestres, ce qui correspond à un durcissement des conditions antérieures de départ, instaurées par la loi du 21 août 2003.

D'autre part, la condition de durée validée en début d'activité (avant l'âge de 16 ans) devient plus difficile à remplir, dans la mesure où la scolarité est devenue obligatoire jusqu'à 16 ans à compter de la génération 1953, qui a justement 56 ans en 2009.

**Graphique 1 : Liquidation des pensions de retraite de base de droit propre, selon qu'elles sont anticipées ou pas. Comparaison entre 2008 et 2009.**



**Tableau 4 : les pensions servies au 31 décembre 2009**

Décembre 2009	Artisans		Commerçants		Ensemble	
	déc. 2009	Evolution 2009/2008	déc. 2009	Evolution 2009/2008	déc. 2009	Evolution 2009/2008
<b>Pensions de retraite</b>	<b>873 641</b>	<b>1,9%</b>	<b>1 136 900</b>	<b>1,9%</b>	<b>2 010 541</b>	<b>1,9%</b>
Dont pensions de droit direct	623 946	2,1%	855 600	2,4%	1 479 546	2,2%
Dont pensions de droit dérivé	249 695	1,5%	281 300	0,5%	530 995	1,0%
<b>Pensions d'invalidité</b>	<b>13 015</b>	<b>0,6%</b>	<b>9 131</b>	<b>3,5%</b>	<b>22 146</b>	<b>1,8%</b>
<b>Total des pensions servies</b>	<b>886 656</b>	<b>1,9%</b>	<b>1 146 031</b>	<b>1,9%</b>	<b>2 032 687</b>	<b>1,9%</b>

Données au 31/12/2009. Evolution depuis le 31/12/2008. France entière. Sources : Observatoire AVA pour les artisans, Tableau de bord retraités et allocataires pour les commerçants. N.B. Ces tableaux retracent des nombres de pensions et non des effectifs de pensionnés. En effet, un retraité peut cumuler une pension de droit propre et une pension de droit dérivé.

## Une progression modérée et stabilisée des remboursements de soins de ville en 2009

En 2009, la progression des remboursements de **soins de ville** du RSI, +2,8% en données corrigées des jours ouvrés (cf. tableau 5) reste relativement stable par rapport à celle de l'année 2008 (+2,6%). Contrairement à l'année 2008 où la modération des remboursements était due à la mise en place des franchises médicales et au déplafonnement des participations forfaitaires, celle de 2009 est imputable à un ralentissement de la consommation médicale.

### Des honoraires médicaux et dentaires contenus

Depuis le début d'année, le ralentissement des dépenses d'**honoraires médicaux et dentaires** se confirme (+1,2% à fin décembre contre +3,0% en fin d'année 2008).

Les **actes techniques médicaux** retrouvent leur niveau de progression de fin juillet (+2,7%) ; ce qui représente une diminution de la moitié de leur croissance 2008. Pour ce qui est des **consultations**, les remboursements stagnent (-0,3%). Cependant, l'évolution de ces dépenses diffère selon le profil du professionnel de santé qui exécute les soins. En effet, les consultations des **spécialistes** maintiennent leur décroissance (-2,2%) alors que celles des **généralistes (+0,7%)** ont progressé en octobre et novembre 2009 (épisode épidémique). De leur côté, les remboursements d'**actes dentaires** ne progressent pas en 2009 (-0,1%).

### Les prescriptions : réalisations contrastées

Les **prescriptions** constituent l'essentiel des soins de ville. Hors IJ et transports, leur progression reste modérée (+2,8%). L'évolution de ce poste résulte principalement de celles des remboursements de médicaments et des soins dispensés par les auxiliaires médicaux. Ces postes expliquent respectivement 1,5 pt et 1,3 pt de la croissance des remboursements de prescriptions, hors IJ et transports.

#### Les médicaments

Pour ce qui concerne les **médicaments**, leur poids au sein des prescriptions est fort (-60%), cependant l'évolution de ces dépenses reste modérée : +2,4%.

La diminution des remboursements de **LPP et des produits d'origine humaine** se confirme (-2,0%).

#### Les auxiliaires médicaux

Contrairement au poste médicaments, le poids des remboursements de soins réalisés par des **auxiliaires médicaux** est plus modeste (~20%). Le rythme de

progression de ces dépenses est, cependant, beaucoup plus dynamique : +6,7% à fin décembre. L'accélération sensible des remboursements des soins infirmiers contribue fortement à cet accroissement. Néanmoins, les volumes d'actes dispensés par des infirmiers progressent depuis trois mois. Cette augmentation d'activité pourrait s'expliquer en partie par l'émergence précoce de la grippe clinique. Depuis septembre 2008, les infirmiers peuvent, sous certaines conditions, procéder à la vaccination antigrippale des patients (Décret 2008-877 du 29/08/2008).

### Les indemnités journalières

Les versements d'indemnités journalières augmentent en 2009 : +6,2% contre +5,7% en fin d'année 2008. L'essentiel de la croissance des volumes est constitué par des arrêts de longue durée, en particulier des arrêts de plus de 6 mois.

### Les autres dépenses de soins de ville

Les transports restent toujours très dynamiques (+9,4% à fin décembre). Cette hausse est principalement impactée par celles des remboursements de taxis et d'ambulances.

Les dépenses de **biologie**, cumulées depuis le début d'année progressent de +3,0% contre +0,2% à fin 2008.

### La tendance des établissements de santé

Les montants des acomptes versés au titre des dépenses des **établissements publics** progressent de +3,3%, et de +4,5% pour le secteur **médico-social**.

Les dépenses relatives aux **établissements privés** ralentissent légèrement en 2009 : +4,6% (+4,9% en 2008).

### La consommation médicale remboursable, hors IJ, poursuit son ralentissement

L'année 2009 est marquée par le ralentissement de la consommation médicale remboursable de soins de ville, hors IJ : +2,1% contre +3,7% en fin d'année 2008. Elle demeure inférieure à l'augmentation de la population protégée par le RSI qui s'établit à +2,3% (cf. tableaux 2 et 6).

Néanmoins, le rythme de croissance des versements d'indemnités journalières et celui des remboursements de transports restent élevés.

Tableau 5 : les remboursements effectués à fin décembre 2009

RSI - France entière - Tous risques En millions d'euros	Données brutes Jan.09 - Déc.09	Taux de croissance de l'année 2009		Taux de croissance de l'année 2008	
		PCAP	PCAP- CJO <sup>(1)</sup>	PCAP	PCAP- CJO <sup>(1)</sup>
<b>Soins de ville</b>	<b>3 032,0</b>	2,4%	<b>2,8%</b>	2,6%	2,6%
Honoraires médicaux et dentaires	<b>876,3</b>	0,8%	<b>1,2%</b>	3,0%	3,0%
dont Consultations	<b>275,5</b>	-0,7%	<b>-0,3%</b>	1,7%	1,7%
C Omnipraticiens	<b>186,4</b>	0,3%	<b>0,7%</b>	3,2%	3,2%
C Spécialistes	<b>78,4</b>	-2,6%	<b>-2,2%</b>	-0,9%	-0,9%
Visites	<b>34,1</b>	-2,8%	<b>-2,5%</b>	-2,1%	-2,1%
Actes techniques	<b>370,4</b>	2,3%	<b>2,7%</b>	5,4%	5,4%
Actes dentaires	<b>156,3</b>	-0,5%	<b>-0,1%</b>	2,7%	2,7%
Prescriptions	<b>1 796,0</b>	2,4%	<b>2,8%</b>	2,0%	2,0%
dont Médicaments	<b>1060,5</b>	2,0%	<b>2,4%</b>	0,4%	0,4%
L.P.P.et Produits d'origine humaine	<b>207,8</b>	-2,4%	<b>-2,0%</b>	7,3%	7,3%
Auxiliaires médicaux	<b>365,2</b>	6,3%	<b>6,7%</b>	4,9%	4,9%
Actes infirmiers	<b>173,2</b>	8,1%	<b>8,6%</b>	5,6%	5,6%
Actes masseurs-kinés	<b>120,7</b>	3,6%	<b>4,1%</b>	5,9%	5,9%
Biologie	<b>162,5</b>	2,6%	<b>3,0%</b>	0,2%	0,2%
Autres prestations <sup>(2)</sup>	<b>150,7</b>	8,1%	<b>8,5%</b>	2,7%	2,7%
dont Frais de transport des malades	<b>138,8</b>	9,0%	<b>9,4%</b>	2,5%	2,5%
Indemnités journalières	<b>209,1</b>	6,2%	<b>6,2%</b>	5,7%	5,7%
<b>Etablissements de santé</b>	<b>3 247,1</b>	3,6%	<b>3,7%</b>	2,8%	2,8%
Etablissements sanitaires publics	<b>2 138,4</b>	3,3%	<b>3,3%</b>	1,8%	1,8%
Etablissements sanitaires privés	<b>658,4</b>	4,2%	<b>4,6%</b>	4,9%	4,9%
Etablissements médico-sociaux	<b>450,3</b>	4,5%	<b>4,5%</b>	4,8%	4,8%
<b>Total sur champ ONDAM</b>	<b>6 279,2</b>	3,1%	<b>3,3%</b>	2,7%	2,7%

(1) Corrigé des jours ouvrés

(2) dont transports et cures. Source : RSI / DMR / Etat 601 + acomptes provisionnels pour la dotation annuelle de financement aux étab. publics et en forfaits de soins. Ces montants sont encore provisoires pour les établissements de santé.

Tableau 6 : les soins de ville selon les montants remboursés et remboursables à fin décembre 2009

Situation en 2009	Taux moyen de remboursement Jan.09-Déc.09 (1)	Taux de croissance PCAP-CJO Année 2009		Taux de croissance PCAP-CJO Année 2008	
		Montant remboursable	Montant remboursé	Montant remboursable	Montant remboursé
<b>Soins de ville (hors IJ)</b>	77,6%	2,1%	<b>2,6%</b>	3,7%	<b>2,4%</b>
dont honoraires méd. et dent.	76,8%	1,7%	<b>1,2%</b>	3,6%	<b>3,0%</b>
Prescriptions	77,1%	2,0%	<b>2,8%</b>	3,8%	<b>2,0%</b>
autres prestations	91,4%	7,1%	<b>8,5%</b>	3,4%	<b>2,7%</b>

RSI/DMR/DEP/SEP. (1) Montant remboursé / Montant remboursable.

Les montants remboursables correspondent aux dépenses de l'assuré susceptibles d'être remboursées par le régime d'assurance maladie. Ils excluent les dépenses engagées par l'assuré qui ne peuvent être prises en charge par le régime (ex : dépassements d'honoraires). Les montants remboursés dépendent du taux de prise en charge de ces dépenses remboursables.

N°40 – janvier 2010

## Les prestations servies par les régimes d'assurance vieillesse

En 2009, les prestations servies au titre des droits directs du régime de base augmentent tant pour les artisans (+4,4%) que pour les commerçants (+3,4%).

La revalorisation des pensions explique en partie cette hausse. En moyenne annuelle, elle s'élève à +1,3% sur l'année 2009.

Mais c'est la démographie des retraités qui contribue pour la plus grande part à la croissance des prestations. Les effectifs de retraités de droit direct progressent de +2,1% pour les artisans et de 2,4% pour les commerçants en décembre 2009 (Cf. p.3).

La pension moyenne est toujours un moteur de croissance des prestations pour les artisans. Pour les commerçants, la pension moyenne diminue et tire vers le bas les masses de pensions servies.

Il est à noter que la génération 1949, âgée de 60 ans en 2009, est marquée par l'allongement progressif de la durée d'assurance tous régimes (161 trimestres pour obtenir le taux plein pour un assuré né en 1949, contre 160 trimestres pour un assuré né en 1948). Cette mesure réglementaire, issue de la réforme des retraites de 2003, est susceptible d'influencer à la baisse la pension moyenne.

Globalement, la croissance de la masse des prestations de droit direct du régime de base des artisans a tendance à s'amenuiser en 2009. Cette décélération est principalement liée à la démographie de retraités qui marque le pas. Les nouveaux retraités artisans sont en effet moins nombreux en 2009 qu'en 2008 du fait de la diminution des départs en retraite anticipée.

**Tableau 7 : les prestations servies par les régimes de base en 2008 et 2009**

Millions d'euros	Année 2008	Evolution 2008/2007	Janvier à déc. 2009 *	Evolution 2009/2008
<b>Artisans</b>				
<b>Prestations légales</b>	<b>2 876</b>	<b>4,7%</b>	<b>2 982</b>	<b>3,7%</b>
dont pensions contributives de droit direct	2 287	5,5%	2 387	4,4%
dont pensions contributives de réversion	426	2,2%	434	1,9%
<b>Commerçants</b>				
<b>Prestations légales</b>	<b>3 446</b>	<b>2,7%</b>	<b>3 533</b>	<b>2,5%</b>
dont pensions contributives de droit direct	2 589	3,7%	2 677	3,4%
dont pensions normales avant 60 ans	63	3,7%	54	-14,4%
dont pensions normales après 60 ans	2118	4,1%	2210	4,3%
dont pensions contributives de réversion	580	0,6%	583	0,4%

**Tableau 8 : les prestations servies par les régimes complémentaires en 2008 et 2009**

Millions d'euros	Année 2008	Evolution 2008/2007	Janvier à déc. 2009 *	Evolution 2009/2008
<b>Artisans</b>				
<b>Prestations légales</b>	<b>809</b>	<b>7,7%</b>	<b>864</b>	<b>6,8%</b>
dont pensions contributives de droit direct	705	8,1%	753	6,8%
dont pensions contributives de réversion	103	7,1%	112	8,0%
<b>Commerçants</b>				
<b>Prestations légales</b>	<b>407</b>	<b>6,4%</b>	<b>437</b>	<b>7,2%</b>
dont pensions contributives de droit direct	337	6,0%	360	6,8%
dont pensions contributives de réversion	71	8,1%	77	9,5%

**Tableau 9 : les prestations servies par les régimes invalidité-décès en 2008 et 2009**

Millions d'euros	Année 2008	Evolution 2008/2007	Janvier à déc. 2009 *	Evolution 2009/2008
<b>Artisans</b>	<b>127</b>	<b>0,6%</b>	<b>131</b>	<b>2,6%</b>
<b>Commerçants</b>	<b>76</b>	<b>7,3%</b>	<b>81</b>	<b>6,1%</b>

\* Données au 31/12/2009, provisoires avant la clôture des comptes.

Sources : RSI / DCF. France entière. Evolutions PCAP : Période comparée à l'année précédente. Outre les pensions contributives dont le détail est retracé ici, les prestations légales des régimes de base comprennent des allocations et des majorations.

**L'ÉTAT DU RECOUVREMENT**

**Le champ ISU**

Le taux des restes à recouvrer des cotisations appelées en 2009 s'établit à fin décembre à 20,3% (dont 7,9% pour les cotisations mensuelles et 47,5% pour les cotisations trimestrielles), soit une hausse de près de 8 points par rapport à fin décembre 2008 (12,4%). Les appels des régularisations de cotisations qui sont intervenues lors des deux derniers mois de l'année ont contribué à la dégradation des restes à recouvrer.

Le montant des émissions de régularisations à la charge de l'assuré (hors remboursements aux assurés) pour les cotisants mensuels est d'environ 1,7 Md € (soit 16% du total des émissions annuelles pour cette catégorie de cotisants) et environ 1,3 Md € pour les trimestriels (soit 27% du total des émissions annuelles). En 2009, le montant global des régularisations a fortement augmenté à la suite d'un élargissement du périmètre. L'impact sur les taux de RAR est très sensible pour les cotisations mensuelles dont le taux des restes à recouvrer passe brutalement de 5,5% à fin octobre, à 7,9% à fin décembre. Pour

les trimestriels, ces taux de restes à recouvrer sont passés de 40,2% à 47,9% à fin décembre.

L'importance des taxations d'office (TO) explique en grande partie la dégradation des restes à recouvrer en 2009 ainsi que les montant élevés des émissions de régularisations. Plus de 10% des régularisations mensuelles et près de 50% des régularisations trimestrielles sont dues aux TO. Le taux des restes à recouvrer sur ces taxations d'office est de 98%.

Le volume des RAR des cotisations en TO explique près de 60% du volume total des restes à recouvrer : les taxations d'office majorent ainsi de près de 11 points le taux global des restes à recouvrer.

Hors taxations d'office (TO), le taux des restes à recouvrer s'élève donc à 9,7% à fin décembre 2009, soit une hausse de 1,4 point par rapport à fin décembre 2008 (8,3%). L'écart enregistré sur les taux de RAR hors TO en 2009 par rapport à 2008 est certainement imputable à la situation de trésorerie difficile que traversent les assurés du RSI.

**Tableau 10 : Etat du recouvrement selon la périodicité d'échéance pour l'année 2009, au 31/12/2009.**

Montants en millions d'€	Cotisations liquidées	Encaissements	Restes à recouvrer	Taux de Reste A Recouvrer	TRAR hors TO
<b>Mensuels</b>	<b>10 794</b>	<b>9 939</b>	<b>855</b>	<b>7,9%</b>	<b>5,1%</b>
Artisans	5 783	5 346	437	7,6%	4,8%
Commerçants	5 011	4 593	418	8,3%	5,4%
<b>Trimestriels</b>	<b>4 858</b>	<b>2 533</b>	<b>2 325</b>	<b>47,9%</b>	<b>24,1%</b>
Artisans	1 607	835	772	48,1%	26,4%
Commerçants	3 251	1 698	1 553	47,8%	22,9%
<b>TOTAL</b>	<b>15 652</b>	<b>12 472</b>	<b>3 180</b>	<b>20,3%</b>	<b>9,7%</b>
Total Artisans	7 390	6 181	1 209	16,4%	8,4%
Total Commerçants	8 262	6 291	1 971	23,9%	10,8%

*Parmi les comptes appelés en 2009, 65% l'ont été pour des échéances mensuelles et 35% pour des échéances trimestrielles. Source : ACOSS. Hors accessoires (majorations et pénalités de retard) - hors procédures collectives - hors 200864 (régularisation 2008 des cotisations trimestrielles au titre de la CSG-AF). Données au 31/12/2009.*

**Le champ des professions libérales**

A fin novembre 2009, le taux de recouvrement annuel hors majorations est légèrement inférieur (de 0,6 point) à celui qui prévalait un an avant.

Les émissions de cotisations sont en hausse de près de 6% par rapport aux cotisations émises durant les

onze premiers mois de 2008. Le taux de recouvrement est inférieur de 0,3 point au taux de l'an dernier pour les professions libérales implantées en Ile-de-France et la province enregistre une baisse de 0,7 point.

**Tableau 11 : Situation du recouvrement sur la branche maladie des professions libérales au 30/11/2009**

Montants en millions d'euros	Novembre 2008			Novembre 2009		
	Emissions annuelles	Encaissements	Taux de recouvrement	Emissions annuelles	Encaissements	Taux de recouvrement
<b>PL Ile de France</b>	296	276	93,4%	317	295	93,1%
<b>PL Province</b>	657	634	96,5%	691	662	95,8%
<b>TOTAL</b>	<b>953</b>	<b>911</b>	<b>95,6%</b>	<b>1008</b>	<b>958</b>	<b>95,0%</b>

*Source : RSI/DCF/Comptabilité - champ : ensemble des professionnels libéraux actifs, hors DOM. N.B. Le taux de recouvrement calculé ici porte sur les cotisations émises pour l'ensemble de l'année, alors que, pour les cotisations recouvrées par les URSSAF, les restes à recouvrer sont appréciés en fonction des seules cotisations exigibles à cette date de l'année.*

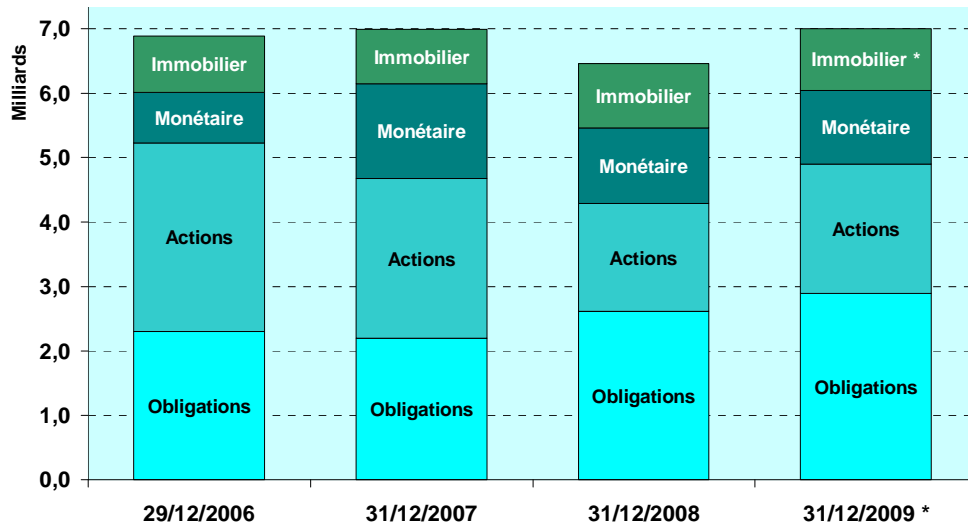
**LES ACTIFS DES REGIMES**

Les actifs des deux régimes complémentaires vieillesse s'élèvent au 31 décembre 2009 à 7.001 M€ pour les artisans et à 2.137 M€ pour les commerçants. Ces montants correspondent aux actifs totaux des deux régimes (fonds de roulement inclus) et tiennent compte de la valeur vénale du patrimoine

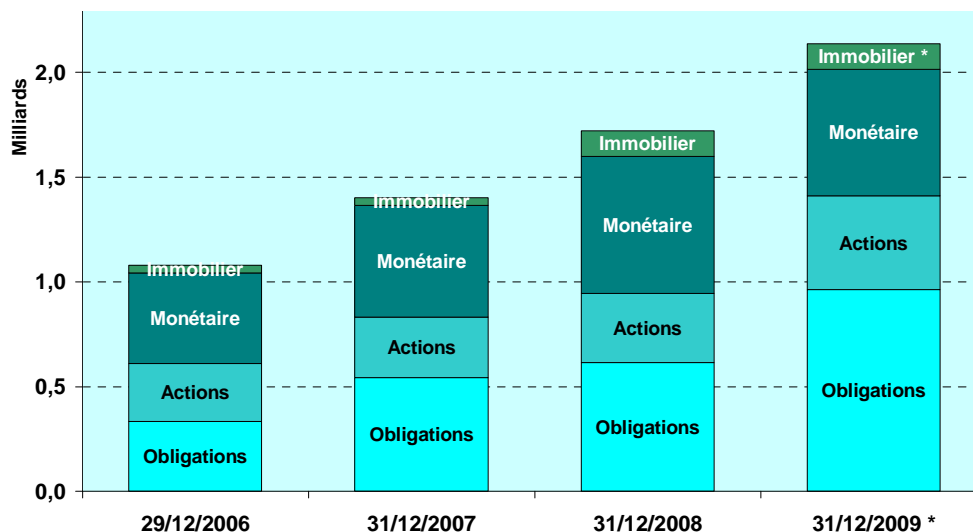
immobilier au 31 décembre 2008 (donnée provisoire avant la valorisation au 31 décembre 2009).

A la même date, les actifs des régimes invalidité et décès s'élèvent respectivement à 495 M€ pour les artisans et à 356 M€ pour les commerçants.

**Graphique 2 : évolution des actifs du régime complémentaire vieillesse des artisans**



**Graphique 3 : évolution des actifs du régime complémentaire vieillesse des commerçants**



Source : RSI /DMR / Gestion financière des actifs du RSI.

\* Données provisoires au 31/12/2009 : la valeur des actifs immobiliers à cette date n'est pas encore connue.

Directeur de la publication : Dominique Liger – Coordination éditoriale : Direction du Management des Ressources – Direction des Etudes et des Placements – Statistiques et Etudes Prospectives – Rédacteur : Johann Proust ([johann.proust@le-rsi.fr](mailto:johann.proust@le-rsi.fr))  
 Contact : Valérie Perrin ([valerie.perrin@le-rsi.fr](mailto:valerie.perrin@le-rsi.fr)) – Conseil d'Administration du 2 février 2010.

Caisse nationale RSI – 260-264 avenue du Président Wilson – 93457 La Plaine Saint-Denis Cedex

Cette publication, dont la numérotation est chronologique, comprend trois séries : les bilans annuels (bleus), les tableaux de bord financiers (verts) et les zooms (oranges). Ces trois séries sont disponibles sur notre site Internet : [www.le-rsi.fr](http://www.le-rsi.fr) dans la rubrique Publications / Etudes / Etudes statistiques, financières et actuarielles